

# **Compte rendu de Conseil Municipal**

## **Séance du 5 janvier 2016 à 20 heures**

*Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,  
Date de convocation : 30/12/2015*

**Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 Absentes excusées : 2**

*Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET,  
Brigitte RIVOLLIER, Jean-François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY,  
Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME.*

*Absentes excusées : Elisabeth LAFANECHERE, Maryline FAURE.*

*Secrétaire de séance : Martine LAFFAY*

*- Monsieur le Maire souhaite une bonne année municipale à tous.*

*- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.*

**1- Droit de Prémption Urbain :** le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition des parcelles A 2283 lieu 33 rue des Bessones, et A 2279 lieu Les Bessones, superficie totale du bien 7 a 47 ca.

**2- Avenant n° 1 au contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour les agents de la collectivité :**

Le maire rappelle que par délibération du 9 juillet 2013, la commune, pour son personnel, a adhéré au contrat à adhésion facultative, à la convention de participation santé mis en place par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Ce contrat a évolué vers un contrat responsable et solidaire. La loi de financement de la sécurité sociale rectificative et le décret du 18 novembre 2014, ont fait évoluer les prestations de ces contrats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le maire propose d'approuver l'avenant n° 1 qui prend en compte les nouvelles normes règlementaires qui figurent au titre des conditions particulières de notre contrat.

Après délibération, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :

- . de valider l'avenant n° 1 au contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative proposé par la MNT, y compris les dispositions détaillées dans la note contrat responsable jointe à la fiche d'information,
- . de valider les prestations frais santé et garanties annexes ainsi définies conformément aux articles 22 et 29 respectivement des conditions générales, ainsi que le tableau des cotisations qui en découle,
- . d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

**3 - Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics, mise à disposition gratuitement par le département de la Loire :**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la **plateforme de dématérialisation des marchés publics**. La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion en approuvant les conditions générales de mise à disposition.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des conditions générales...

Vu les conditions générales de mise à disposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'adhésion, à la solution de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement par le Département de la Loire,
- d'autoriser le maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

**4 - Convention entre la commune et Madame Gutierrez, auto entrepreneur, pour participation de la mairie aux frais des séances musicales dispensées à l'école pendant le temps scolaire :**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 7 juillet 2015, concernant le projet d'intervention d'un auto entrepreneur pour dispenser des séances musicales à l'école de la commune, à la suite de la demande de la directrice d'école. Le Sou des Ecoles accepte de participer à la dépense. Le maire propose de passer une convention entre la commune et Madame Gutierrez, auto entrepreneur et donne lecture du projet de convention. Les séances musicales concernent toutes les classes de l'école, l'intervention se fait en collaboration avec les enseignant (e)s ... Il est prévu 142 heures d'intervention jusqu'au 31 mai 2016, pour un coût total de 4 260 €. Le Sou des Ecoles de la commune accepte de prendre en charge la moitié de la somme, **la part restant à la charge de la mairie serait de 2 130 €.**

Après délibération, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité :**

- . d'approuver la convention ci-jointe à passer avec Madame Gutierrez, auto entrepreneur,
- . d'autoriser le maire à la signer,
- . d'inscrire au budget 2016 de la commune, la somme prévue dans ladite convention (soit 2 130 € part de la commune)

**5 - Terrain multisport : demandes de subventions au titre de la DETR 2016, de l'enveloppe parlementaire, approbation du programme de travaux et du plan de financement :**

**M. le Maire invite M. Frédéric Millet à présenter ce dossier. M. Millet :**

- . rappelle le projet de construction d'un terrain multisport (dénommé city stade, délibération n° 12 du 6 octobre 2015). Ce terrain de jeux serait installé à proximité du stade de la commune.
- . informe le conseil des devis sollicités. L'aménagement d'un équipement multisport (conforme à la norme NF-EN 15 312, tout métal sans gazon dimensions 12.12 m x 22.02 m y compris accompagnement, pack animation) s'élève à la somme de 36 302 € H.T.  
L'option gazon synthétique, lignes de jeu s'élève à 8 702 € H.T.  
A cela il faut ajouter les frais évalués à 14 791.60 € H.T. pour la création de la plateforme. **Le coût total serait donc de 59 795,60 € H.T. soit 71 754.72 € TTC.**

. présente le plan de financement,

. propose d'approuver ce programme de travaux, le plan de financement et de solliciter des subventions,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, favorable à l'installation d'un équipement permettant la pratique de différentes activités sportives sur la commune, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le programme de travaux** pour la construction d'un terrain multisport estimés à 71 754.72 € TTC, **et le plan de financement présenté.**

- **de demander des subventions :**

. au titre de la DETR 2016, au taux de 35 %

. auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire (enveloppe de la sénatrice Madame Cukierman, aide sollicitée 8 000 €)

**pour cette opération évaluée à 59 795.60 € H.T.**

- **de donner tout pouvoir au maire** pour signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subventions (DETR 2016 et réserve parlementaire).

**6 - Création d'une commission communale pour le projet terrain multisport :**

M. le Maire propose qu'une commission communale soit créée pour étudier plus précisément le dossier concernant le projet de construction d'un terrain multisport (délibération précédente).

**Le conseil municipal désigne les personnes suivantes :**

Martine LAFFAY, Jean LESQUIR, Hervé DUQUESNE, Jean-François TAILLANDIER, Brigitte RIVOLLIER, Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, et le maire en qualité de membres de la commission communale construction d'un terrain multisport.

**7- Transfert de la contribution au Service d'Incendie et de Secours (SDIS) à la Communauté d'Agglomération Loire Forez et modification des statuts de la CALF**

**Le maire expose au conseil municipal :**

- . La CALF nous a notifié sa délibération, par laquelle le conseil communautaire a approuvé la modification de ses statuts. Cette délibération implique des modifications dans le libellé de certaines compétences

pour qu'elles soient en adéquation avec les évolutions et le développement des actions de Loire Forez et **intègre la contribution du SDIS**, à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts le cas échéant.

La loi NOTRe du 7 août 2015 permet de transférer la contribution au Service d'Incendie et Secours à la Communauté d'Agglomération. Cette contribution correspondrait à une simple addition des contributions versées l'année précédente par les communes membres. Cette charge transférée se traduirait par une augmentation du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) ce qui devrait permettre de limiter la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de la CALF de près de 400 000 €.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le transfert de la contribution au SDIS à la CALF.

Après délibération, **le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter le transfert de la contribution SDIS** à la Communauté d'Agglomération Loire Forez et la modification des statuts qui en résulte.

#### **8 - Modification des montants d'attribution de compensation (AC) versés aux communes de Montbrison et de St-Just-St-Rambert (transfert de charges lié aux médiathèques têtes de réseau).**

Avec leurs compétences, les communes transfèrent à l'intercommunalité les dépenses qui y sont liées.

Afin de garantir une répartition financière équitable, une instance spéciale existe : la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Celle-ci s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2015, à la CALF. Nous avons reçu le rapport approuvé par cette CLECT, M. le maire le présente. Il concerne le transfert de charges lié aux médiathèques têtes de réseau (MTR) situées sur les communes de St-Just-St-Rambert et Montbrison.

**Extrait de ce rapport : la CLECT valide :**

- L'évaluation des charges transférées et le montant de 170 472 € à déduire de l'attribution de compensation versée à la commune de St Just-St-Rambert.
- la régularisation du montant déduit de l'A.C. de St Just St Rambert au titre des années 2014 et 2015.
- l'évaluation des charges transférées et le montant de 232 000 € à déduire de l'attribution de compensation versée à la commune de Montbrison.
- la prise en compte de la déduction de 232 000 € sur le montant de l'AC versée à la ville de Montbrison à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. le maire demande au conseil de se prononcer sur le rapport présenté. Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT du 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

#### **9 - Salle des fêtes :** M. le maire présente les courriers de deux associations souhaitant réserver la salle des fêtes de St Georges Haute Ville pour organiser l'arbre de Noël de leur association en 2016.

- 1) l'association du Sou des Ecoles de Margerie-Chantagret, demande si notre salle est disponible un vendredi du mois de décembre 2016 (spectacle suivi de la remise des cadeaux) et quel serait le tarif pour une soirée ?
- 2) Le président de l'amicale des Sapeurs Pompiers de St Romain le Puy, souhaite retenir notre salle des fêtes le samedi 10 décembre 2016 et demande s'il serait possible de bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes.

**Le maire rappelle** qu'habituellement en décembre la commune organise plusieurs manifestations à la salle des fêtes (la remise des colis aux personnes âgées un vendredi après-midi, le marché du terroir un dimanche) **et propose :**

- . que ces manifestations communales s'organisent le même week-end que ces deux demandes de réservation, ce qui limiterait notamment les frais de chauffage.
- . compte tenu du caractère de ces fêtes, rassemblant des enfants, d'accorder la gratuité de la salle à ces deux associations à condition qu'après utilisation l'entretien ménager soit réalisé.

Le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ces propositions. Après délibération, **le conseil municipal, accepte les propositions du maire et l'autorise à signer les conventions lesquelles devront préciser que le ménage devra être fait.**

#### **Le conseil municipal est informé :**

- Une convention a été signée entre la mairie et l'évêché de St Etienne pour la mise à disposition de l'église le 18 décembre 2015 (chants et contes) dans le cadre de la fête de Noël organisée par la commune.

M. le maire rappelle qu'il faut remplir cette convention avant toute manifestation à l'église.

3/4

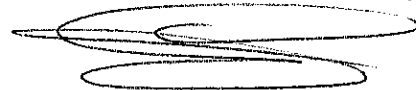
- Assemblée générale de l'association **l'Oiseau Lire** le 15 janvier 2016 à 20 h, salle des associations.
- **Réunion** concernant le **diagnostic assainissement** organisée par la Communauté d'Agglomération Loire Forez le 14 janvier 2016 (sont conviés les maires et les adjoints).
- **L'Association des Maires (AMF)** organise une **réunion d'information** pour les élus sur le thème : le **financement des collectivités, l'emprunt**. Cette réunion aura lieu le 21 janvier 2016 à Savigneux (inscription avant le 15 janvier)
- **L'Association des Maires** nous a transmis le **programme des réunions d'information et de formation** du 1<sup>er</sup> semestre 2016, il sera adressé par mail à tous les membres du conseil municipal.
- des invitations aux **vœux reçues** de la part de diverses communes.
- Rappel : demain **vœux du personnel communal** à la mairie à 19 h
- Particuliers, élus... peuvent bénéficier des **conseils gratuits d'un architecte, mis à disposition par le département de la Loire**. Nous rencontrerons cet architecte en mairie le 7 janvier 2016 pour des projets communaux relatifs à **l'accessibilité et au remplacement des fenêtres** de l'école élémentaire.
- **Réunion organisée par le préfet** sur l'état d'urgence le 11 janvier 2016. Le maire représentera la commune.
- Assemblée Générale de l'association **club de l'Age d'Or** lundi 11 janvier 2016
- Assemblée Générale de l'association **Comité des fêtes** le 16 janvier 2016 à 18 h en mairie.
- Le 21 janvier 2016, 1<sup>ère</sup> réunion du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** avec la CALF
- Assemblée Générale de l'association **Boule des Tilleuls** le 23 janvier 2016
- Assemblée Générale de l'association **St Vincent** le 24 janvier 2016
- Réunion **voisins vigilants** fin janvier 2016
- **Conseil communautaire** de la Communauté d'Agglomération Loire Forez le 2 février 2016
- Rappel : la prochaine réunion de **conseil municipal** aura lieu le **9 février 2016** (et non le 2 février).
- M. Jean-Pierre Gachet a assisté à une **réunion de l'ADTHF**. Cette association organise une **fête de la randonnée le 11 juin** à St Bonnet Le Château, et demande si 3 ou 4 personnes (par commune) peuvent aider à l'organisation.
- Le 29<sup>ème</sup> **rassemblement des St-Georges de France** aura lieu le 17, 18, 19 juin 2016 à St Georges Les Baillargeaux (Vienne). Une réunion est prévue en mairie le 29 janvier 2016 pour finaliser le dossier d'inscription.
- **Commission communale animation**, le 16 février à 18 h 30
- Assemblée Générale de l'association **Solidarité St Georges** le 15 février à 19 h
- **Eclairage public quartier de la Roche**. Depuis plusieurs jours il fonctionne mal, l'entreprise recherche toujours d'où vient le problème.
- Suite à l'installation (par un électricien) de **pavés leds en mairie** pour remplacer l'éclairage existant, des **plaques du plafond** ont dû être **changées**. Ce travail a été fait par deux membres du conseil municipal.
- Réunion de la commission communale voirie le 28 janvier 2015 à 18 h 30 (pour préparer le rendez-vous avec le service voirie de la CALF)
- L'association **Jeunesse et Loisirs** a été sollicitée pour mettre en place une partie du balisage du GR3 bis
- **Salle des fêtes** : en 2015 elle a été moins louée que l'année précédente. Les carreaux cassés ont été changés par un membre du conseil municipal.
- **Bulletin communal**, Madame Brigitte Rivollier le récupère le 6 janvier 2016 à l'imprimerie. Il sera à distribuer rapidement.
- **Préau de l'école** : nous demanderons l'avis d'un professionnel pour voir ce qui pourrait être fait pour améliorer l'esthétique.
- Réunion de la **commission communale des finances**, le 19 janvier 2016, 20 h.

*La séance de conseil est levée à 22 h 55.*

*Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



*Le présent compte rendu a été affiché en  
mairie à partir du 11 janvier 2016,  
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



4/4